



# Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 21 septembre 2022

## Application de la fongibilité des crédits sur la M57

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** : **DECIDE**

- ⇒ **DE CONSERVER** un vote par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- ⇒ **D'AUTORISER** le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ⇒ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération,

## Régime des amortissements induits par l'adoption de l'instruction M57 – Budget ville

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **FIXE** le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit,
- ⇒ **APPLIQUE** la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 750 € TTC), qui restent amortis sans prorata temporis,
- ⇒ **APPLIQUE** l'amortissement par composants au cas par cas, exclusivement pour les immeubles de rapports, et à condition que l'enjeu soit significatif,
- ⇒ **PRECISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération,

## Convention entre la Commune de LE THILLAY et la Commune de VAUD'HERLAND

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** : par **21 voix « POUR »** et **6 « ABSENTION »** : M. KOVAC (pouvoir à Mme TESSON), Mme TESSON, M. LUNAZZI (pouvoir à M. DELHALT), Mme TOURBEZ (pouvoir à M. SAINTE BEUVE), M. DELHALT, M. SAINTE BEUVE

- ⇒ **APPROUVE** la convention entre la commune de LE THILLAY et la commune de VAUD'HERLAND à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

**Don à l'association Action Education en mémoire de Monsieur Michel THOMAS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **DECIDE** de faire un don de 150 € à l'association Action Education,
- ⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

**Mise à disposition d'un archiviste pour mission de conseil et de gestion – réorganisation des fonds d'archives**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ACCEPTÉ** la mise à disposition d'un archiviste pour mission de conseil et gestion- réorganisation des fonds d'archives
- ⇒ **APPROUVE** le tableau d'organisation de la mission

Année d'exécution	Durée (semaines)	Durée (jours)	Coût annuel	Programme
2023	6	30	9 126 €	- Prise en charge de l'arriéré - Sensibilisation des services
2024	6	30	9 126 €	- Prise en charge de l'arriéré - Elimination réglementaires - Sensibilisation des services
2025	6	30	9 126 €	- Prise en charge de l'arriéré - Elimination réglementaires - Sensibilisation des services
2026	7	35	10 647 €	- Prise en charge de l'arriéré - Elimination réglementaires - Sensibilisation des services
2027	7	35	10 647 €	- Prise en charge de l'arriéré - Elimination réglementaires - Sensibilisation des services
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>160</b>		<b>48 672 €</b>

- En considérant que le coût total de l'intervention évoluerait du fait de l'éventuelle augmentation annuelle des tarifs du CIG.

⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## Nouvelle grille tarifaire de la billetterie culture

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

⇒ **APPROUVE** cette nouvelle grille tarifaire de la billetterie culture :

MANIFESTATIONS CULTURELLES	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT
SPECTACLES (concert, théâtre, danse...), DIVERS	10€	5€
ENTREE SOIREE CABARET	30€	20€
THE DANSANT, DIVERS	10€	5€
CINEMA/CINE-CONCERT, DIVERS	5€	2€
MASTERCLASS ET CONCERT INCLUS, DIVERS	15€	10€
MASTERCLASS, DIVERS	10€	5€
PATINOIRE, DIVERS	2€	

⇒ **APPLIQUE** le tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) pour :

- Les moins de 25 ans
- Les étudiants
- Les séniors à partir de 65 ans
- Les demandeurs d'emplois
- Les titulaires du RSA
- Les titulaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)
- Un accompagnateur adulte d'un élève des cours et ateliers culturels municipaux
- Les élèves des cours et ateliers culturels municipaux
- L'accompagnant d'une personne munie d'une carte d'invalidité avec mention « Besoin d'un accompagnant »
- Les agents municipaux

⇒ **AUTORISE** et de donner pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Tarifs cours et ateliers culturels municipaux – année 2022-2023**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **ACCEPTE** la nouvelle grille tarifaire pour les cours et ateliers culturels municipaux :

<b>Tarifs cours et ateliers culturels municipaux - Année 2022-2023</b>						
	Tarif annuel pour le 1er élève		Tarif annuel pour le 2ème élève ou le 2ème cours		Tarif annuel pour le 3ème élève ou le 3ème cours et plus	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Ateliers</b>						
Anglais	90	135	70	120	50	105
Arts plastiques	90	135	70	120	50	105
Théâtre	90	135	70	120	50	105
<b>Ecole de danse</b>						
Classique, modern jazz	115	180	90	135	60	90
Classique ou modern jazz - 2 cours	170	305	145	220	115	180
Classique & modern jazz (uniquement) - 3 cours	215	340				
Assouplissement Senior	115	180	90	135	65	90
Assouplissement / Modern Jazz /salsa adultes	145	220	115	180	85	135
Assouplissement / Modern Jazz /salsa adultes 2 cours	210	325	170	265	125	190
Salsa couple	260	400				
<b>Ecole de musique</b>						
Eveil / Initiation musicale	90	135	70	120	50	105
Formation Musicale seule ou instrument seul	125	195	100	180	75	165
Formation musicale et instrument - Cycle I	200	300	170	265	90	220
Formation musicale et instrument - Cycles II et III	230	350	200	310	110	270
Participation atelier sans cours	50	80				
<b>Stages Vacances (Danse, musique, théâtre, arts)</b>						
Divers stages 1 semaine	15	20				
Stage danse	40	50				
<b>Prêt d'instrument</b>						
Location annuel	75	100				

⇒ **AUTORISE** et de donner pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

## Modification du règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique et Danse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur de l'école de musique et de danse
- ⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France – Pass'agglo culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;
- ⇒ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

## Adhésion au SIGEIF de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **APPROUVE** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France autorisant l'adhésion de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

## Récapitulatif des Décisions du Maire

Monsieur **Le Maire** informe le Conseil Municipal, des décisions prises de 26 à 34.